Crime contre l'humanité

Culture générale · mis à jour le 2026-11-09

Version de travail (statut : brouillon)

Plan court

Problématique. Que protège la catégorie de crime contre l'humanité : l'espèce (la vie), la qualité (la dignité de chacun) ou le genre humain (l'idée que tous les hommes en font partie) ? Et si le crime vise un groupe pour ce qu'il est, comment le juger sans décider à notre tour qui est humain ?

- I. L'humanité comme victime : le crime vise des hommes pour ce qu'ils sont, non pour ce qu'ils font.
 1. Le crime contre l'humanité commence quand on est coupable d'être.
 2. On n'extermine pas des ennemis, on « traite » des symptômes.
 3. L'espèce a construit les moyens de se détruire elle-même.
- II. Mais définir le crime suppose de définir l'humanité : le crime commence par une définition.
 1. Avant de tuer, le crime redéfinit.
 2. Le crime contre l'humanité a des bureaux.
 3. Le crime d'un système est aussi celui de chacun qui l'a laissé faire.
- III. Ce que protège la catégorie : non l'espèce, mais l'appartenance de chacun au genre humain, une dignité reconnue avant toute définition.
 1. Le crime contre l'humanité nie en une victime l'humanité de tous.
 2. Tuer un homme pour ce qu'il est, c'est blesser tous ceux qui sont.
 3. Juger sans redéfinir : refuser que quiconque décide qui est humain.

Introduction

Accroche. Francis Wolff rappelle que l'idéologie nazie reposait sur une connaissance prétendument exacte de l'humanité, qui disait qui était homme et qui ne l'était pas ; « une connaissance mal fondée ou biaisée entraîne des actions dangereuses » (*Notre humanité*, 2010, cours). Le crime contre l'humanité, jugé pour la première fois à Nuremberg en 1945, est né de cette connaissance-là.

Analyse des termes. « Crime contre l'humanité » est d'abord une catégorie juridique, créée pour le procès de Nuremberg (1945 ; la lettre exacte de la définition est à vérifier dans le cours) : des actes commis contre des populations civiles, pour des motifs tenant à ce qu'elles sont, et tenus pour imprescriptibles. L'expression suppose que la victime n'est pas seulement les personnes tuées mais « l'humanité ». Or ce mot a trois sens, et la catégorie joue sur les trois : l'espèce (le crime vise l'extermination de vies), la qualité (il nie la dignité de chacune de ses victimes) et le collectif (il atteint le genre humain tout entier, parce qu'il retranche des hommes de l'humanité). Le piège : traiter le sujet comme un cours de droit, ou l'élargir à tout meurtre, en perdant ce que la catégorie a de propre : le motif (l'être, non l'acte) et l'échelle (un système, non un individu).

Problématique. Que protège la catégorie de crime contre l'humanité : l'espèce (la vie des hommes, mais tout meurtre l'atteint), la qualité (la dignité de chacun, mais toute violence la nie) ou le genre humain (l'idée que tous les hommes en font partie, et qu'en retrancher un, c'est blesser tous) ? Et si le crime vise un groupe pour ce qu'il est, comment le juger sans décider à notre tour qui est humain, c'est-à-dire sans répéter le geste du crime ?

Annonce. Nous verrons d'abord que le crime contre l'humanité vise des hommes pour ce qu'ils sont, les traite en symptômes et dispose des moyens techniques de l'espèce (I). Nous montrerons

ensuite que le définir suppose de définir l'humanité, puisque le crime commence par dire qui en est, et s'exécute par des bureaux et des consentements (II). Nous verrons enfin que ce que la catégorie protège n'est ni l'espèce ni une définition, mais l'appartenance de chacun au genre humain, une dignité reconnue avant toute preuve (III).

I. L'humanité comme victime : le crime vise des hommes pour ce qu'ils sont, non pour ce qu'ils font

I.1 Le crime contre l'humanité commence quand on est coupable d'être

Thèse

Le crime contre l'humanité se distingue du meurtre par son motif : la victime n'est pas tuée pour un acte, mais pour une appartenance, une étiquette, une naissance.

À définir. Une faute est un acte imputable ; une étiquette est la catégorie administrative ou idéologique qui remplace la personne.

Explication. Dans un crime ordinaire, la victime est visée pour quelque chose qu'elle a fait ou qu'elle possède. Dans le crime contre l'humanité, elle est visée pour ce qu'elle est, et ce qu'elle est lui a été assigné de l'extérieur : juif, tzigane, homme de telle origine. Elle est coupable d'être. C'est ce renversement, de l'acte à l'être, qui atteint l'humanité en elle.

Corroboration. Saint-Exupéry, *Lettre à un otage*, chapitres VI et III. L'ami à qui la lettre est adressée est « deux fois en péril de mort, parce que français, et parce que juif ». À Tournus, un marinier allemand est « proscrit sous une étiquette oubliée » : « Je ne me souviens plus de l'étiquette au nom de laquelle l'homme était proscrit. » Le texte, écrit en 1943 pour un otage, montre l'étiquette se substituer à l'homme, et la mort suivre l'étiquette.

Deuxième référence. Durkheim (cours) : les catégories par lesquelles une société classe ses membres sont des faits sociaux qui « s'imposent à l'individu indépendamment de sa volonté ». Durkheim ajoute que l'étiquette n'est pas un choix de la victime : c'est la société qui la lui colle, et c'est pourquoi elle ne peut pas s'en défaire.

Phrase choc. Le crime contre l'humanité commence quand on est coupable d'être.

Transition. Pour tuer des hommes pour ce qu'ils sont, il faut d'abord cesser de les voir comme des hommes. Le crime a pour cela un vocabulaire : celui de la maladie. ### I.2 On n'extermine pas des ennemis, on « traite » des symptômes

Thèse

Le crime contre l'humanité ne combat pas des hommes : il les traite comme une maladie, et il les élimine comme on isole des contagieux.

Explication. Un ennemi est un homme qu'on peut réfuter, vaincre ou convaincre. Un symptôme ne se discute pas : on l'isole, puis on l'élimine. Le langage de la médecine (contagion, hygiène, isolement) est la grammaire du crime contre l'humanité : il permet de tuer sans avoir l'impression de tuer des hommes.

Corroboration. Saint-Exupéry, *Lettre à un otage*, chapitre IV : les avant-gardes « font la chasse, non aux hommes (elles ne pèsent pas l'homme dans sa substance), mais aux symptômes » ; « La vérité adverse leur apparaît comme une maladie épidémique », et le suspect est expédié au « lazaret d'isolement. Le cimetière. » Saint-Exupéry décrit, avant même que le mot existe, la logique du crime contre l'humanité : la biologisation de l'adversaire.

Deuxième référence. Boulle, *La Planète des singes*, I, 10 et II, 4 : la chasse, le zoo, le laboratoire ; « C'est une chance que la nature ait mis à notre disposition un animal », dit Zira en parlant des

hommes. Boulle ajoute l'image : des êtres visés pour leur espèce, traités comme du gibier et du matériel.

Phrase choc. On n'extermine pas des ennemis, on « traite » des symptômes.

Transition. Coupable d'être, traité en symptôme : il manque encore l'échelle. Ce qui distingue le crime contre l'humanité du massacre ancien, c'est qu'il dispose des moyens de l'espèce entière. ### I.3 L'espèce a construit les moyens de se détruire elle-même

Thèse

Le crime contre l'humanité n'est possible qu'à l'échelle d'une espèce qui a conquis la technique : l'agressivité, légitimée par le groupe, dispose désormais des moyens de l'extermination.

Explication. Les massacres ont toujours existé. Ce qui est nouveau, c'est l'échelle et le moyen : une organisation, une technique, une industrie de la mort. L'humanité est victime parce que l'humanité, comme espèce technicienne, est aussi l'auteur : elle a construit ce qui permet de la détruire.

Corroboration. Freud, *Malaise dans la civilisation*, VIII, § 13 et V, § 8-11. Les hommes ont poussé si loin la maîtrise des forces de la nature « qu'avec leur aide il leur est devenu facile de s'exterminer mutuellement jusqu'au dernier » ; l'agressivité se manifeste « quand les forces morales sont mises hors d'action » ; et un groupe qui s'unit a besoin d'autres « pour recevoir les coups ». Écrit en 1930, le texte prévoit le crime contre l'humanité comme la rencontre de l'agressivité de groupe et de la technique.

Deuxième référence. Sophocle, *Antigone* (cours) : l'homme est *deinos*, capable de tout, et « aucune limite morale ne lui est fixée » ; sa seule limite est la mort. Sophocle ajoute, deux mille cinq cents ans plus tôt, que la puissance technique de l'homme est admirable et terrible dans le même mot.

Phrase choc. L'espèce a construit les moyens de se détruire elle-même.

Transition. Victime pour ce qu'elle est, traitée en symptôme, exterminée par la technique : l'humanité est bien la victime. Mais pour nommer le crime, il faut dire ce qu'est l'humanité ; or le crime lui-même commence par le dire.

II. Mais définir le crime suppose de définir l'humanité : le crime commence par une définition

II.1 Avant de tuer, le crime redéfinit

Thèse

Le crime contre l'humanité ne nie pas l'humanité en général : il la redéfinit pour en exclure ses victimes. Il commence par un acte de définition.

Explication. Personne ne tue des hommes qu'il tient pour des hommes à part entière. Le crime suppose un travail préalable : réduire la victime à une catégorie, la déclarer sauvage, inférieure, animale. Dès lors, le crime n'est plus un crime aux yeux de ceux qui le commettent : c'est une mesure. Définir qui est humain est le premier acte du crime contre l'humanité.

Corroboration. Tournier, *Vendredi*, chapitre VII, p. 147-148, et XI, p. 238 et 249 : « Un sauvage n'est pas un être humain à part entière » ; Vendredi, nommé d'un nom qui n'est « ni un nom de personne, ni un nom commun », incorporé comme un moyen ; et la traite, évoquée et vantée par Joseph. Boulle, *La Planète des singes* : les battues, le laboratoire, la liquidation des derniers camps d'hommes, et le dictionnaire inversé (II, 2) où « homme » veut dire bête. Les deux romans montrent la redéfinition de l'humain comme préalable à la domination et à la mort.

Deuxième référence. Wolff, *Notre humanité* (cours) : « de la réponse à la question "qu'est-ce

que l'homme ?" dépendent [...] tout ce que nous devons faire » ; l'idéologie nazie reposait sur une définition de l'homme qui excluait ses victimes. Wolff ajoute à Tournier et Boulle le cas historique : la définition a précédé les camps.

Phrase choc. Avant de tuer, le crime redéfinit.

Transition. Une fois la définition posée, le crime n'a plus besoin de haine. Il lui suffit de fonctionner, et c'est ce qui le rend si difficile à reconnaître. ### II.2 Le crime contre l'humanité a des bureaux

Thèse

Le crime contre l'humanité n'est pas l'explosion d'une haine : c'est une administration, qui fonctionne sans que personne ait besoin de haïr. Son inhumanité est procédurale.

À définir. Une administration est une organisation impersonnelle de tâches, où chacun n'exécute qu'une part et où personne ne voit le tout.

Explication. L'échelle du crime exige la division du travail ; la division du travail dispense chacun de voir ce qu'il fait. Le crime a des fiches, des horaires, des trains. Son inhumanité ne tient pas à la cruauté des exécutants mais à l'absence de visage : une organisation ne regarde personne.

Corroboration. Camus, *La Peste*, III et IV, 5. La peste était « d'abord une administration prudente et impeccable, au bon fonctionnement » ; les fiches (« nous, nous faisons des fiches. Le progrès est incontestable »), les fosses, les tramways de nuit ; le camp d'isolement du stade, « C'est scientifique ». Camus décrit, dans une chronique sanitaire, la forme administrative du crime ; la lecture allégorique (l'Occupation, les camps) est une lecture que le texte autorise sans l'imposer.

Deuxième référence. Arendt (hors programme, cours de l'an dernier, paraphrase) : le mal peut être commis par des hommes ordinaires qui ne pensent pas. Platon, *Alcibiade*, 118a : la double ignorance, celle qui croit savoir, est « la cause des maux ». Arendt donne le nom de la thèse ; Platon en donne le fondement, et il est au programme.

Phrase choc. Le crime contre l'humanité a des bureaux.

Transition. Si le crime est administratif, personne n'en est l'auteur unique. Mais c'est précisément ce qui rend coupable tout le monde : ceux qui ont exécuté, ceux qui ont approuvé, ceux qui se sont tus. ### II.3 Le crime d'un système est aussi celui de chacun qui l'a laissé faire

Thèse

Un crime commis par un système n'a pas d'auteur unique, et c'est ce qui rend coupable chacun : ceux qui ont exécuté, ceux qui ont approuvé en silence, ceux qui ont voulu un monde meilleur à ce prix.

Explication. La culpabilité ne se mesure plus à l'acte mais à l'approbation, au silence, à l'idée servie. Le juge lui-même doit se demander ce qu'il a cautionné. Et celui qui a voulu un monde meilleur au prix de quelques exécutions découvre qu'il a participé au mécanisme.

Corroboration. Camus, *La Peste*, V, 5 et IV, 6. Rieux veut rappeler ce que les hommes ont dû faire, et ce que tout homme aurait dû faire encore (paraphrase), contre ceux qui ont « approuvé dans son cœur ce qui faisait mourir des enfants et des hommes » ; et Tarrou, qui a cautionné des exécutions au nom d'un monde meilleur, se juge meurtrier. Camus déplace la culpabilité du système vers chacun, par l'approbation.

Deuxième référence. Freud, *Malaise*, VII, § 16 et VIII, § 8 : la culpabilité comme coût de la vie en commun, et le Surmoi collectif qui façonne la conscience de chaque époque. Freud ajoute que la culpabilité d'un peuple peut être structurelle, sans que cela dispense personne.

Phrase choc. Le crime d'un système est aussi celui de chacun qui l'a laissé faire.

Transition. Si le crime commence par une définition et s'exécute par des bureaux, le droit qui

le juge ne peut pas se contenter de définir à son tour qui est humain : il répéterait le geste. Il doit protéger autre chose qu'une définition.

III. Ce que protège la catégorie : non l'espèce, mais l'appartenance de chacun au genre humain, une dignité reconnue avant toute définition

III.1 Le crime contre l'humanité nie en une victime l'humanité de tous

Thèse

Le crime contre l'humanité ne protège pas l'espèce (tout meurtre y porte atteinte) mais la dignité inconditionnelle de chaque homme, et c'est elle qui est niée en chaque victime, donc pour tous.

À définir. La dignité est une valeur qui ne se mesure ni ne se mérite ; inconditionnelle veut dire due avant tout examen.

Explication. Si la dignité dépendait d'une définition, le crime aurait raison de redéfinir. Elle doit donc être inconditionnelle : due à tout homme, quels que soient son origine, sa raison, son camp. Le crime qui la nie en un seul la nie en principe pour tous, et c'est pourquoi il est commis « contre l'humanité ».

Corroboration. Saint-Exupéry, *Lettre à un otage*, chapitre V : « Respect de l'homme ! Respect de l'homme !… Là est la pierre de touche ! » ; « Nous reconnaissons comme nôtres ceux mêmes qui diffèrent de nous » ; le Naziste qui ne respecte que qui lui ressemble « ne respecte rien que soi-même ». Le respect de l'homme est la mesure qui distingue une civilisation de son crime, et il précède toute définition.

Deuxième référence. Kant (hors programme, paraphrase) : l'humanité comme fin en soi, en toute personne. Kant ajoute le fondement rationnel de l'inconditionnel, que Saint-Exupéry fonde sur l'expérience.

Phrase choc. Le crime contre l'humanité nie en une victime l'humanité de tous.

Transition. Nier la dignité d'un homme, c'est la nier en principe pour tous. Mais il y a plus qu'un principe : les hommes sont liés en fait, et ce qu'on fait aux uns atteint les autres. ### III.2 Tuer un homme pour ce qu'il est, c'est blesser tous ceux qui sont

Thèse

Le crime atteint le genre humain parce que l'humanité est un lien : la fragilité de chacun menace l'existence de tous, et un crime contre un groupe est l'affaire de tous.

Explication. La catégorie suppose que les hommes sont solidaires au point qu'un crime contre certains touche les autres. Ce n'est pas une fiction juridique : si mon existence dépend des autres, ce qu'on leur fait m'atteint. Le collectif n'est pas l'addition des individus ; c'est ce qui est blessé quand un seul est retranché.

Corroboration. Saint-Exupéry, *Lettre à un otage*, chapitres II et VI : « Je me découvre menacé dans mon essence par leur fragilité » ; « Nous sommes tous de France comme d'un arbre ». Camus, *La Peste*, II, 1 : « la peste fut notre affaire à tous ». Les deux textes fondent la solidarité du genre sur un lien réel, non sur une idée.

Deuxième référence. Vico, *La Science nouvelle* (1725, cours) : les hommes partagent « une même humanité », et de leurs conflits même sort un ordre commun qui les dépasse. Vico ajoute que le genre humain n'est pas une somme d'individus mais un sujet collectif dont chaque membre répond des autres.

Phrase choc. Tuer un homme pour ce qu'il est, c'est blesser tous ceux qui sont.

Transition. La réponse au crime ne peut donc pas être une contre-définition, sous peine de le répéter. Il reste à dire comment juger sans redéfinir. ### III.3 Juger sans redéfinir : refuser que quiconque décide qui est humain

Thèse

Juger le crime contre l'humanité, ce n'est pas décider à notre tour qui est humain ; c'est refuser que quiconque le décide, et juger des actes, non des êtres.

Explication. La réponse au crime consiste à soustraire la question « qui est humain ? » à tout pouvoir, et à ne juger que des actes. Elle suppose de renoncer, même contre les criminels, à la logique de l'être : on ne condamne pas un homme pour ce qu'il est, on le condamne pour ce qu'il a fait.

Corroboration. Camus, *La Peste*, IV, 6 et II, 8. Tarrou, qui a vu son père requérir la mort d'un accusé, refuse de donner « une seule raison » à une exécution, et choisit de se mettre « du côté des victimes » ; et le mal vient « de l'ignorance qui croit tout savoir et qui s'autorise alors à tuer ». Camus fonde le refus du crime sur le refus de tout jugement sur l'être, y compris celui du juge.

Deuxième référence. Wolff (cours) : la connaissance de l'homme est un « processus ouvert » ; c'est cette ouverture qui interdit de figer l'humanité dans une définition close, « comme l'ont fait les idéologies qui prétendaient savoir exactement ce qu'est l'homme ». Wolff ajoute que la seule garantie contre le crime est de ne jamais clore la définition de l'homme. Petit plus hors programme : Goya, *Tres de Mayo* (1814), le fusillé aux bras ouverts face aux soldats sans visage.

Phrase choc. On ne répond pas au crime contre l'humanité en décidant qui est humain, mais en refusant que quiconque le décide.

Objection anticipée

On objectera que « crime contre l'humanité » est une redondance : tout meurtre est commis contre un homme, donc contre l'humanité. Réponse : la catégorie a deux marques propres, le motif (la victime est visée pour ce qu'elle est, non pour ce qu'elle a fait) et l'échelle (un système, non un individu). Boulle et Tournier montrent la première (la redéfinition de l'humain), Camus la seconde (l'administration), et Wolff (cours) le lien entre les deux : une définition biaisée de l'homme, appliquée par un État.

Sources : Colle Bonnin (recueil, sujet 18), notion.